

InfoMuni

Séance de Municipalité du vendredi 6 juillet 2018

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

La Municipalité signe la charte sur l'égalité salariale dans le secteur public

La Municipalité de Montreux a adopté et signé la charte sur l'égalité salariale dans le secteur public. Partant du principe que le secteur public se doit d'être exemplaire en matière d'égalité salariale entre les hommes et les femmes, la Municipalité applique le principe d'égalité depuis de nombreuses années. En effet, à compétences et expériences égales, la Commune de Montreux ne fait aucune différence au niveau salarial lors de l'engagement d'un homme ou d'une femme.

En signant la charte fédérale lancée en septembre 2016 par le Conseiller fédéral Alain Berset, la Municipalité de Montreux s'engage notamment à réaliser, au sein de ses services, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu et à faire respecter au mieux, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle.